CdG 50 Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Manche	***ARRÊTÉ n°2022-162*** ***Modifiant l'arrêté 2021-407 portant prolongation d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de CONSEILLER SOCIO EDUCATIF.***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
050-285000055-20220407-ARR2022-162-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2022
Affichage : 07/04/2022
Pour l'autorité compétente par délégation

NOUS, Jean-Dominique BOURDIN, Président du Centre de Gestion de la Manche,

Vu, **la Loi n°84-634 du 13 Juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu, **la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu**, la Loi n°2016-483 du 20 Avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires**,**
Vu**, la Loi n°2017-86 du 27 Janvier 2017** relative à l'égalité et à la citoyenneté**,**
Vu**, la Loi n°2020-290 du 23 Mars 2020** d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu**, la Loi 2021-160 du 15 Février 2021** prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
Vu, **l'ordonnance n°2020-351 du 27 Mars 2020** relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire,
Vu**, l'ordonnance n°2020-560 du 13 Mai 2020** fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire,
Vu**, l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020** relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
Vu**, le Décret n° 94-163 du 16 février 1994** ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu**, le Décret n°2010-311 du 22 Mars 2010** modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,
Vu**, le Décret n° 2013-489 du 10 juin 2013** modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs,
Vu**, le Décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale
Vu**, le Décret n°2013-648 du 18 Juillet 2013 modifié** fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatif,
Vu**, le Décret n° 2017-903 du 9 mai 2017 modifiant** le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs,
Vu**, le Décret n° 2019-1267 du 29 novembre 2019** modifiant le décret n° 2013-648 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuves pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatifs,
Vu**, le Décret n°2020-523 du 04 Mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
Vu**, le Décret n° 2022-122 du 4 février 2022** prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la Fonction Publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,
Vu**, notre arrêté n°2014-309 du 05 decembre 2014** portant organisation d'un concours de conseiller socio educatif,
Vu**, notre arrêté n°2016-026 du 13 janvier 2016** fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de CONSEILLER SOCIO EDUCATIF,
Vu**, notre arrêté 2016-026 du 13 janvier 2016** modifié par l'ARRÊTÉ n°2016-323 du 7 novembre 2016 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF TERRITORIAL,
Vu**, notre arrêté n°2018-027 du 8 janvier 2018** portant réinscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de CONSEILLER SOCIO EDUCATIF TERRITORIAL,
Vu**, notre arrêté n°2019-001 du 18 décembre 2018** portant prolongation d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de CONSEILLER SOCIO EDUCATIF,
Vu**, notre arrêté n°2020-235 du 13 octobre 2020** portant réinscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de CONSEILLER SOCIO EDUCATIF TERRITORIAL,

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1er : Le décret 2022-122 du 4 février 2022 modifie l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Ainsi, le décompte de la période de quatre ans prévue au quatrième alinéa de l'article 44 de la Loi du 26 Janvier 1984 est suspendu pendant la période du **1er novembre 2021 au 31 octobre 2022.**

ARTICLE 2 : Sont réinscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade de CONSEILLER SOCIO EDUCATIF à compter du 1er janvier 2022, suite à leur succès au concours sur épreuves organisé en septembre et novembre 2015, les lauréats dont les noms suivent :

NOM	Prénom
BOUQUET	Isabelle
FERON	Jean-François

ARTICLE 3 : Cette réinscription est valable du **1er janvier 2022 au 13 mars 2024**.

ARTICLE 4 : Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera

* transmise à Monsieur le Préfet de la Manche.
* affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Manche.

Fait à Saint-Lô, le 4 avril 2022

Le Président.

Jean-Dominique BOURDIN

Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification soit :
** d'un recours gracieux devant le Président du Centre de Gestion de la Manche,*
** d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen.*